

Écoles incendiées : que contiennent les séances d'éducation affective et sexuelle qui embrasent la Belgique ?

Par **Eugénie Boilait**

Publié hier à 17:59,

Mis à jour hier à 18:12



Une manifestation devant le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au début d'une session plénière, pour dénoncer l'adoption prévue du décret Evras, à Bruxelles, le 7 septembre 2023. *ERIC LALMAND / AFP*

Depuis le 7 septembre, la région francophone a l'obligation d'organiser des cours d'éducation sexuelle, dès l'âge de 11 ans. Au programme, identité de genre, masturbation, non-désir d'enfants ou GPA.

Incendies, manifestations, tags... La colère gronde en Belgique. En cause ? Un décret adopté à la quasi-unanimité par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 7 septembre 2023. Ce dernier a entériné l'obligation, pour tous les élèves de sixième et de seconde, au sud du pays, d'organiser des séances relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras).

Concrètement, ces élèves recevront désormais une animation sur des thématiques relatives au corps, au genre, aux émotions ou encore à la sexualité, sous la forme d'une séance de deux heures par an. Près de 85.000 élèves en Wallonie et 25.000 élèves à Bruxelles seront ainsi concernés, rapporte *Le Soir*. C'est notamment le nouveau guide à l'attention des enseignants qui focalise la colère, rédigé en écriture inclusive, et dit «non hétéronormatif». Par ailleurs, des élèves de maternelle et de primaire pourront également être concernés, sur la base du volontariat des enseignants.

«Complotistes»

Depuis l'adoption du décret...

Cet article est réservé aux abonnés.

La rédaction vous conseille

- **En dépit de son efficacité, l'éducation à la sexualité manque cruellement de moyens**
- **Programmes, discipline, hystérie numérique... Comment l'École prive nos enfants d'instruction**
- **Éducation à la sexualité : certains parents craignent des «paroles trop crues»**

Sujets

Belgique

manifestation

éducation